N° 21 06 24

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

Date de convocation

24 juin 2021

Date du Conseil Municipal

30 JUIN 2021

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents---- 25

Votants ----- 31

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un,
Le trente juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, LE PAPE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, GILLET, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, SIGUIER, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, DUPONT-BELOEIL, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, FRAUX.

A l'exception de : Monsieur BEAUREPAIRE et Monsieur BELLIOT.
Monsieur DONNE qui a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Madame TESSON qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Madame JARDIN qui a donné pouvoir à Madame BOUYER.
Monsieur ALLANIC qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.
Madame MANENT qui a donné pouvoir à Monsieur SIGUIER.
Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame CHUPIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

24/ LUDOTHEQUE – MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR – APPROBATION

RAPPORTEUR : Madame DESSAUVAGES, adjointe au Maire

EXPOSE :

Dans le cadre des services proposés à la population en termes de loisirs, la Ville de Pornichet a ouvert une Ludothèque en février 2012 qui a intégré de nouveaux locaux, en octobre 2018, au sein du pôle culturel Gambetta.

Par délibération n°18.09.20 en date du 26 septembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur de la Ludothèque.

Suite à une réorganisation, il convient de le mettre à jour.

Les modifications apportées figurent en rouge dans le document joint, elles portent sur les points suivants :
- Augmentation des temps d'ouverture au public.
- Fermeture annuelle d'une semaine au mois de septembre pour inventaire du fonds de jeux qui s'élevait à 1 953 jeux au 31 décembre 2020.

Pour mémoire, la Ludothèque compte 331 adhérents.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications du règlement intérieur de la Ludothèque.

N°	21	06	24

DELIBERATION :

⇨Vu la délibération n°18.09.20 en date du 26 septembre 2018 approuvant le règlement intérieur,
⇨Vu le projet de règlement intérieur ci-annexé,
⇨Vu l'avis de la Commission familles et solidarités en date du 22 juin 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les modifications du règlement intérieur de la Ludothèque.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.